

# Les collectivités devront répercuter les nouveaux tarifs d'Orange

Par [Martine Courgnaud - Del Ry](#)

---



Le 1er mars, Orange augmente les tarifs d'accès à ses infrastructures de génie civil (boucle locale) pour les opérateurs. Une décision qui va déstabiliser le marché des télécoms, ainsi que l'explique le président de l'Avicca et sénateur (LR) de l'Ain, Patrick Chaize.

Étiez-vous au courant de la très forte augmentation des tarifs d'accès à la boucle locale de génie civil d'Orange, prévue début mars ?

---

Les choses se sont passées presque en catimini. On savait qu'il y avait un sujet sur les tarifs d'accès à la boucle locale, mais la nouvelle est tombée brutalement début janvier. Or, ce sont les réseaux d'initiative publique (Rip, ndlr) qui utilisent très largement la boucle locale d'Orange et qui souffriront le plus de cette augmentation. Ce qui n'est pas très rassurant, c'est que cette décision arrive à une période de grande incertitude sur l'équilibre économique des Rip, où nous demandons au gouvernement de réfléchir

<https://www.lagazettedescommunes.com/910480/les-collectivites-devront-repercuter-les-nouveaux-tarifs-dorange/>

notamment à la mise en œuvre d'une solution de péréquation. Cette augmentation n'est pas un bon signal.

## L'augmentation des tarifs d'Orange déséquilibre donc tout le secteur des télécoms ?

---

Oui, tout est en train de se déséquilibrer et les conséquences vont s'enchaîner. Il y aura des répercussions y compris sur les tarifs des particuliers, car toutes les briques sont interdépendantes. Les collectivités qui vont avoir une augmentation de leurs charges augmenteront leurs tarifs d'accès ; les opérateurs, estimant qu'ils ne s'en sortent plus, diront qu'il faut accepter une augmentation des abonnements. Au final, c'est toujours le consommateur qui est le dindon de la farce.

Si on veut conserver une forme d'équilibre, la seule solution est de rebattre les cartes globalement, en mettant sur la table les sujets qui restent en attente : la fiscalité de l'Ifer, l'utilisation des appuis communs, la résilience des réseaux, la propriété des ouvrages, l'extinction du cuivre...

J'ai identifié soixante points, à commencer par la réaffirmation politique du 100% fibre. Souvenez-vous, il y a quelques mois, Orange remettait ce principe en cause, en disant qu'il installerait du satellite là où il n'y aurait pas de fibre. Mais ce n'est pas à Orange de dire ça : c'est un choix politique. Tant qu'on n'aura pas remis à plat ces soixante sujets avec l'ensemble des acteurs pour retrouver un équilibre, on n'arrivera pas à avancer. D'où des perturbations non négligeables, notamment avec cette augmentation d'accès au réseau. Et une question de fond se pose : dans un territoire rural, où Orange n'aura plus de réseau, est-ce que c'est judicieux que ce soit lui qui gère les fourreaux et les poteaux ?

## Qu'en est-il de la propriété des réseaux télécoms ?

---

Ce sujet de la propriété des réseaux télécoms est entouré de beaucoup d'ambiguïtés. Il y a eu un hold-up... L'ensemble du réseau de France Télécom

était propriété de l'État. La [loi du 26 juillet 1996 qui a créé France Télécom SA](#) a déterminé le capital de cette entreprise, en précisant que les réseaux lui revenaient. France Télécom avait un an pour faire l'état des lieux de ce qui existait et le donner aux communes. Mais cela n'a jamais été fait et, par la suite, Orange a dit que tout lui appartenait.

Je pense qu'on pourrait profiter de la remise à plat pour sortir de cette ambiguïté, en organisant une sorte de monnaie d'échange : les collectivités pourraient accepter une perte sur la fiscalité de l'Ifer mais, dans ce cas, il serait logique que le patrimoine télécoms leur revienne. Et ce seraient elles, alors, qui auraient la charge de l'entretien de ces ouvrages, ce qui éviterait qu'ils se dégradent. Car, dans le temps, Orange n'aura plus d'intérêt à entretenir le réseau.

**Concrètement, comment les collectivités vont-elles répercuter ces augmentations ?**

---

Dans les modèles économiques des Rip, à partir du moment où l'augmentation qui est conséquente, de l'ordre de 67%, va dégrader le modèle, le seul levier pour un Rip sera d'augmenter ses recettes pour maintenir son équilibre économique, et donc de faire payer l'accès à son réseau. Ainsi, la société publique locale Nouvelle-Aquitaine THD devrait voter prochainement cette augmentation et passer de 5,03 euros à 9,90 euros. D'autres réseaux, comme celui de la Loire par exemple, y réfléchissent aussi.

Les opérateurs vont réagir et s'opposer aux augmentations par principe, et demanderont au régulateur, l'Arcep, de régler le différend. L'Arcep réfléchira sur le montant, mais elle sera obligée de reconnaître le besoin d'augmenter. Du coup, les opérateurs commerciaux vont dire que leurs tarifs d'abonnement leur sont imposés au niveau national et que, pour retrouver un équilibre, ils devront eux aussi les augmenter. Là encore, c'est le pouvoir d'achat des particuliers qui sera impacté.